

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 MARS 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 7 mars 2018 et qu'il
a été fait observation.

Le 14 mars 2018,

L'an deux mille dix huit le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois, à huis clos.

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations n°4 et 5) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. PACHOUD – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mmes RODRIGUES – SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – MM. MORIN – MARQUES – Mme LANCHAS-VICENTE – M. SANOGO – Mmes NICOT – DELMONT-KOROPOULIS – MM. LECAREUX – RAMADIER – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – Mmes MARQUETON – DRODE – RADE (sortie lors du vote de la délibération n°15) – MM. LORENZO – ATTIORI – Mmes GIMENEZ – MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS (sortie lors du vote de la délibération n°15).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT

MANDATAIRE

Mme BARTHELEMY

Mme NICOT

ABSENTS :

M. SEGURA – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG – CHALLIER – LAOUEDJ – Mme BEZZAOUYA – MM. GIAMI – AYYADI – Mlle ABDELLAOUI – Mme FOUGERAY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme FOUQUE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (*délibération n°10*),
du rapport d'orientations budgétaires 2018 et **DIT A L'UNANIMITE** qu'il a bien fait l'objet d'un débat (*délibération n°15*),



par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

DECIDE la tenue de la séance du Conseil Municipal à huis clos afin d'assurer la sérénité des débats et garantir l'ordre public (*délibération n°1*),

le versement de subventions municipales en faveur des collèges Gérard Philipe, Victor Hugo, Christine de Pisan, Claude Debussy, Simone Veil, du Parc et du Lycée L'Espérance, concernant l'organisation de projets éducatifs pour l'année scolaire 2017-2018 (*délibération n°6*),

AUTORISE le Maire, à signer :

- la convention de Maitrise d'Ouvrage Temporaire (MOT) entre le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) et la Ville ainsi que la convention Financière, Administrative et Technique (FAT) concernant l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public pour la rue d'Alembert et l'impasse Chéro (*délibération n°2*),
- la convention de partenariat entre la Ville, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis (DSDEN) relative à l'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTES), pour l'année 2017-2018 (*délibération n°5*),
- la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (CAF), dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 (*délibération n°7*),
- la convention de subventionnement départemental pour la création de places dans l'établissement d'accueil d'enfants Eliane Nyiri et relative à l'octroi d'une subvention d'investissement dans le cadre du plan « Petite Enfance et Parentalité 2015-2021 » (*délibération n°8*),
- la convention avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) 93 portant sur les modalités de mise en œuvre des permanences de conseil juridique aux Aulnaysiens en matière de logement, et **DECIDE** le versement d'une subvention au profit de l'ADIL 93 (*délibération n°13*),

SOLLICITE des subventions auprès du Métropole du Grand Paris (MGP), de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE) et autres partenaires financiers, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'actions mené par la Maison de l'Environnement (*délibération n°3*),

une subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités, pour la réalisation du doublement de la voie de circulation Nord/Sud Pont de la Croix Blanche, au titre du Plan de Déplacements Urbains (*délibération n°11*),

EMET un avis réservé à la demande d'autorisation et de déclaration d'utilité publique, au titre des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique, concernant la rue Gaspard Monge (*délibération n°4*),

- ADOPTE** le tarif de 16,50 € par personne pour le droit annuel d'inscription auprès des foyers-clubs, à compter du 1^{er} octobre 2018 (*délibération n°9*),
- APPROUVE** la révision générale du périmètre d'application du droit de préemption, spécifique aux fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux institué sur certains secteurs de la ville (*délibération n°12*),
- INSTAURE** une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant et, **ADOPTE** la délimitation d'un périmètre en vue de la mise en place de ce dispositif (*délibération n°14*).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°1698, 1718 et 1735 à 1766 inclus concernant :

- la convention d'analyse et d'accompagnement aux moyens d'optimisation de la dette, au titre de l'année 2017 (Société INSTI 7),
- les contrats et avenants de location de logements dépendant du patrimoine communal,
- la convention entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Aulnay-sous-Bois et l'Association VILLES DES MUSIQUES DU MONDE concernant la mise en place du projet de Fabrique Orchestrale Junior,
- la maintenance « Plan de maintenance air comprimé » du compresseur d'air et de ses accessoires situé dans les locaux de la Cuisine centrale (Société A PAGE MICLAUD),
- l'entretien et la maintenance de la distribution d'heure dans différents bâtiments communaux de la Ville, au titre de l'année 2018 et renouvelable jusqu'en 2021 (Société HORELEC J.DRAUX ET CIE),
- des ateliers d'écritures organisés par la Direction Jeunesse, à destination de jeunes de 10 à 14 ans (Association ESCALES DES LETTRES),
- l'organisation par l'Ecole d'Art Claude Monet de :
 - l'exposition « coup de cœur céramique Roubaix » du 10 février au 1^{er} avril 2018 à l'espace Gainville (M. BOUDAILLIEZ),
 - la résidence artistique de Mme VASCONI (artiste plasticienne), dans le cadre d'un stage pour les aulnaysiens de 12 ans et une exposition du 3 novembre au 9 décembre 2018 à l'espace Gainville,
- l'organisation par la Maison de l'Environnement, d'ateliers cuisine les 18 février, 15 avril et 18 novembre 2018 (Mme CHAMPS, Naturopathe),

- la signature des marchés concernant :
 - le tarif unique de la représentation au Nouveau Cap du 23 décembre 2017, dans le cadre de la soirée Culture Jeunesse,
 - les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - le concert de Marwa LOUD, le 23 décembre 2017 (Société KAMS PROD),
 - le spectacle de l'artiste NASSI, le 29 décembre 2017 (Association RELATIONS URBAINES EMERGENTES),
 - la représentation « Le Petit Train », le 24 janvier 2018 (Société ASM PRODUCTION SOCIETE NOUVELLE),
 - le spectacle de Fabrice EBOUE, les 19 et 20 janvier 2018 (Société CHEYENNE PRODUCTIONS),
 - la distribution des publications municipales de décembre 2017 jusqu'en mai 2018 (Société ISA PLUS),
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des équipements de vidéo protection et du mobilier dans le futur CSU de la Police Municipale (Société ALTERNET),
 - l'approvisionnement de vêtements de travail pour l'ensemble des agents communaux de la ville, au titre de l'année 2018 et reconductible jusqu'en 2021 (Société FIPROTEC),
 - la restructuration et le développement du complexe sportif du Vélodrome et, l'aménagement d'un centre multi sportif couvert (Société 2C ARCHITECTES).

Lors de la séance du Conseil Municipal, une suspension de séance a été observée de 20h05 à 20h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 7 mars 2018 à 21h45.

Le Maire,



Bruno BESCHIZZA